



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 30
Mercredi 27 août 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025

En vue des prochaines votations fédérales et cantonales, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante:

Présidente: M^{me} Evelyn Rais
Membres: M^{me} Audrey da Silva Moura
M. Arnaud Frainier
Suppléant(e)s: M^{me} Gwenaëlle Fromaigeat
M^{me} Fanny Gelin

Belprahon, le 27 août 2025

Le Conseil communal

Plan d'aménagement local

Modifications mineures du plan des zones d'affectation du sol et de construction ainsi que du règlement de l'affectation du sol et de construction au sens de l'article 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC)

Décision du Conseil communal / Publication selon l'article 122, alinéa 8 OC

Le Conseil communal de Belprahon a arrêté les modifications mineures susmentionnées, le 21 août 2025.

Sa décision peut, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours formé par écrit et motivé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration communale.

Belprahon, le 27 août 2025

Le Conseil communal



Champoz

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Houmard Fabian

Auteur du projet: KD Architecture SA, 2720 Tramelan

Adresse du projet: Sablonnière 70, parcelle 342, 2735 Champoz

Description du projet: Construction d'une maison familiale avec PAC

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H1

Dépôt public: du 27 août au 26 septembre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Champoz (au guichet version papier).

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Les Grands Clos 19, 2735 Champoz, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Champoz, le 26 août 2025

Commune mixte de Champoz



Corcelles

Votation fédérale et cantonale du 28 septembre 2025

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Gafner Bernard

Secrétaire: M. Ferrus Pierre

Membres: M. Christophe Gigandet (dès 11h)

M^{me} Schneider Caroline et M^{me} Lab Juliane (dès 12h)

Suppléants: M. Pozner Stephan et M^{me} Medina Matos Susanna

Corcelles, le 25 août 2025

Le Conseil communal

Mise au concours - Secrétaire communale

La Commune mixte de Corcelles met au concours, pour une entrée en fonction à convenir, le poste de:

Secrétaire communale à 50%.

Profil recherché et exigences:

- CFC d'employé(e) de commerce
- Le diplôme de cadre en administration communale ou formation équivalente serait un plus
- Expérience dans un poste similaire, un atout

- Aptitude à travailler de manière autonome et à prendre des initiatives
- Disponibilité et flexibilité dans les horaires de travail
- Rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Excellente maîtrise des logiciels informatiques de bureautique usuels
- Maîtrise de la langue française, aisance rédactionnelle

Activités principales:

- Gérer et superviser l'ensemble des tâches de l'administration communale
- Soutenir les autorités communales dans l'exercice de leur fonction
- Préparer les dossiers, assister aux séances du Conseil communal et aux Assemblées communales, rédiger les procès-verbaux, assurer le suivi des décisions
- Traiter et assurer le suivi des permis de construire avec le responsable du dicastère

Nous offrons:

- Un poste de travail laissant une grande indépendance dans l'organisation de l'accomplissement des tâches, une activité intéressante et variée
- Horaire flexible

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats), y compris casier judiciaire sont à adresser au Conseil communal, Clos la Jus 27, 2747 Corcelles ou par courriel à secretariat@corcelles-be.ch, jusqu'au 3 octobre 2025, avec la mention «Postulation».

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Fabienne Jordi, Mairesse, au 079 602 34 14 ou au secrétariat au 032 499 90 70.

Corcelles, le 25 août 2025

Le Conseil communal



Crémises

Abrogation du Règlement concernant le tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion de la commune mixte de Crémises

Le Règlement concernant le tarif des émoluments pour le contrôle des installations de combustion de la Commune mixte de Crémises du 6 septembre 2017 a été abrogé, pour cause de désuétude, par le Conseil communal lors de sa séance du 18 août 2025.

Crémises, le 28 août 2025

Le Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 juin 2025

Conformément à l'article 68, 1er alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 juin 2025 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 30 juin au 19 juillet 2025).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 18 août 2025.

Crémines, le 27 août 2025

Le Conseil communal



Bureau de vote

Le bureau de vote pour les votations fédérales et cantonales du 28 septembre 2025 est composé de la manière suivante:

Président: M. Patrick Vogt

Vice-présidente: M^{me} Samanta Beck

Secrétaire: M. Thierry Orlandi

Membre: M. Eric Cerf

Suppléance: M^{me} Maeva Bandelier, M. André Girod

Eschert, le 27 août 2025

Bureau de vote

Elections communales - renouvellement des Autorités

Les citoyennes et citoyens d'Eschert ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, en vertu de l'article 14 du «Règlement d'organisation de la Commune d'Eschert» pour procéder, par le système des urnes, au renouvellement de l'ensemble des autorités communales, le 30 novembre 2025, pour une nouvelle période de quatre ans débutant le 1^{er} janvier 2026. Le vote aura lieu par correspondance ou le dimanche 30 novembre 2025, de 11 heures à 12 heures, à l'Administration communale, en même temps que la votation populaire fédérale.

Sont à élire d'après le système majoritaire:

- a) le-la Président-e de l'Assemblée communale et du Conseil communal (maire);
- b) les 4 membres du Conseil communal.

En vertu de l'article 22 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune d'Eschert», les listes des candidats aux élections seront déposées auprès du Secrétariat communal jusqu'au 45^{ème} jour précédant le scrutin, soit le jeudi 16 octobre 2025 à 17 heures. Elles seront signées par au moins 5 citoyens ayant le droit de vote en matière communale et désigneront un mandataire et un suppléant.

Les listes n'auront toute validité que si les candidats donnent leur assentiment en apposant leur signature à côté de leur nom sur les deux exemplaires. Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes.

Élections tacites:

Conformément à l'article 36 du «Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune d'Eschert», si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

Eschert, le 27 août 2025

Le Conseil communal



Rapport officiel d'analyse d'eau potable

Prélèvement officiel effectué par M. André Jordi

Date du prélèvement: 08.07.2025

Provenance de l'eau: réseau de distribution, désinfectée par rayons UV

Nombre d'échantillons: trois prélèvements

Lieu de prélèvement: 3 endroits au sein de la commune

Teneur en nitrate: 6.5 mg/l

Dureté en graduation française: 18.3 Selon les résultats d'analyse obtenus par le Laboratoire cantonal, les échantillons d'eau répondent aux dispositions légales.

Les détails de ces analyses peuvent être consultés au bureau communal pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

Grandval, le 27 août 2025

Le Conseil municipal

Plan d'aménagement local

Modifications mineures du plan des zones d'affectation du sol et de construction ainsi que du règlement de l'affectation du sol et de construction au sens de l'article 122, alinéa 7 de l'ordonnance du 6 mars 1985 sur les constructions (OC).

Décision du Conseil communal / Publication selon l'article 122, alinéa 8 OC

Le Conseil municipal de Grandval a arrêté les modifications mineures susmentionnées, le 18 août 2025.

Sa décision peut, dans un délai de 30 jours à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours formé par écrit et motivé auprès de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2, case postale, 2560 Nidau.

Les documents peuvent être consultés dans les locaux de l'administration municipale.

Grandval, le 27 août 2025

Le Conseil municipal

Bureau de vote du 28 septembre 2025

Président: Ian Laubscher

Membres: Mélina Eicher et Olivier Gautier

Grandval, le 27 août 2025

Le Conseil municipal

Fermeture du secrétariat

Le bureau sera exceptionnellement fermé jeudi 4 septembre 2025.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Grandval, le 27 août 2025

Le Conseil municipal

Ordonnance du règlement de police

Lors de sa séance du 18 août 2025, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance du règlement de police qui régit le montant de la taxe des chiens.

Cette ordonnance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre et peut être consultée au secrétariat durant les heures d'ouverture.

Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente

publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608

Grandval, le 27 août 2025

Le Conseil municipal



Votations et élections du 28 septembre 2025

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote susmentionné sera composé comme suit:

Président: Monsieur Jakob Häubi

Membres: Madame Thai Thi Tham

Monsieur Joël Bordigoni

Monsieur Quentin Bratschi

Suppléants: Madame Julia Schär

Monsieur Alan Charpié

Loveresse, le 22 août 2025

Conseil communal



Avis de construction

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 2 et 9 octobre 2024 **

Requérante: Cab Consultim Sàrl, Grand-Rue 14, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: SEO Sàrl, Rue de L'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 1328, au lieu-dit: «Beausite 1», commune de Moutier.

Projet: démolition d'un site industriel et construction d'un immeuble résidentiel de 8 logements avec parking souterrain, pose de panneaux photovoltaïques en toiture et aménagement d'une place de jeux.

Modifications: intégration de la cage d'escaliers dans le corps du bâtiment, réorganisation intérieure des appartements; mise en place de bordures de 15 cm autour de toutes les fenêtres, alignement des fenêtres et réorganisation du rythme des façades du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: HA3.

Dérogations: art. 80 LR, art. 26 et 32 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 19 septembre 2025 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 août 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Océlor SA, Chemin des Sources 2, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 701, au lieu-dit: «Rue Centrale 7», commune de Moutier.

Projet: aménagement de 20 places de stationnement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : Cpc2.

Zone de protection : zone riveraine.

Déroptions : art. 48 LAE, 41c OEaux, 51 et 52 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 19 septembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 août 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant : Wuhrmann Mägi et Mathis Marlene, Champ la Dame 1, 2740 Moutier

Auteur du projet : Helion Energy AG, 4528 Zuchwil

Emplacement : Parcelle N° 3274, Champ la Dame 1

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Zone : Agricole

Dérégation : Art. 24 LAT

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 26 septembre 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 27 août 2025

Services Techniques-Urbanisme

Braderie Prévôtoise - Tournée Verte

En raison de la Braderie Prévôtoise, le ramassage de la « Tournée Verte » **du vendredi 29 août 2025 sera supprimé sur tout le circuit de la Braderie.**

Le prochain ramassage dans ce secteur est reporté **au vendredi 5 septembre 2025.**

Nous remercions les riverains concernés par cette suppression de ramassage de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.

Moutier, le 20 août 2025

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Braderie prévôtoise 2025

Infos pratiques du Service de Police administrative

Circulation, restrictions

Du mardi 26 août 2025 dès 8h, au mercredi 3 septembre 2025 à 18h, les rues suivantes seront fermées à toute circulation :

- Rue Centrale (depuis la Poste)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville
- Rue Saint-Germain
- Rue de la Prévôté
- Passage du Centre
- Passage de l'Ours
- Ruelle de l'Eglise
- Rue du Moulin (fermée sur sa partie « est », à la hauteur du N° 4, elle sera dès lors mise

en « impasse », et ne sera accessible qu'aux bordiers, lesquels redoubleront de prudence sur ce tronçon)

Interdictions de circuler et de stationner / Parcage

Afin de garantir une sécurité optimale, notamment durant les phases d'installation et de retrait des différentes infrastructures de la manifestation, les restrictions de circulation précitées, ainsi que des interdictions de stationnement, seront mises en place.

Plusieurs emplacements de parcage seront prévus, et les usagers sont priés de respecter et de suivre la signalisation disposée à cet effet.

Les véhicules gênant la circulation seront sanctionnés et mis en fourrière.

Urgences

En cas d'urgence, veuillez composer le 117.

Mesures générales

Pour que la Fête soit belle, et que son déroulement satisfasse toutes et tous, merci de bien vouloir respecter les restrictions mises en place, ainsi que de suivre les indications données par le personnel présent. Toutes les mesures prises sont destinées à assurer la sécurité de chacune et de chacun.

La Police administrative vous remercie de votre compréhension et de votre discipline, et elle vous souhaite une excellente Braderie, cuvée 2025.

Moutier, août 2025

Police administrative

Perrefitte

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage et auteur du projet : M. Sébastien Grossenbacher, Les Neufs Clos 30f, 2742 Perrefitte

Projet : Mise en place d'un conduit de fumée en toiture sud pour le nouveau poêle à bois du séjour, pose d'un couvert sur l'entrée nord-ouest existante, construction d'un pavillon de jardin au nord du bâtiment N° 30f sur parcelles N° 646 et 887 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Les Neufs Clos ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 26 septembre 2025** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Perrefitte, le 27 août 2025

Le Conseil municipal

Assemblée municipale du 18 juin 2025

Ratification du procès-verbal

Selon l'article 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement du 2 juillet 2025 au 22 juillet 2025. Une opposition a été formulée dans le délai et a été traitée par le Conseil municipal qui a ratifié le procès-verbal lors de sa séance du 18 août 2025.

Perrefitte, le 27 août 2025

Le Conseil municipal

Engagement d'une nouvelle secrétaire municipale dès le 1.9.2025

Le Conseil municipal a engagé Madame Odile Arnaboldi Huot-Marchand en tant que secrétaire municipale dès le 1.9.2025 en remplacement de Madame Mabelle Beuchat qui quittera

son poste à la fin du mois de septembre. Nous nous réjouissons d'intégrer Madame Arnaboldi Huot-Marchand au sein du personnel communal et de collaborer avec elle. Madame Arnaboldi Huot-Marchand est née en 1975, a deux enfants, et vit à Eschert. Elle est passionnée par les tâches d'un secrétariat municipal et s'est précédemment engagée dans des collectivités publiques régionales. Elle débutera dans ses fonctions le 1.9.2025 et travaillera en parallèle avec Madame Beuchat durant le mois de septembre. Nous demandons à la population de Perrefitte de lui réserver un bon accueil.

Perrefitte, le 27 août 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Fermeture de la route de la Combe

En raison du Tir de région organisé par la Société de tir Petit-Val, la route reliant le village de Sornetan à La Combe sera fermée à la circulation aux dates suivantes :

- Vendredi 5 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
- Samedi 6 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
- Dimanche 7 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 18 h
- Vendredi 12 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h
- Samedi 13 septembre 2025 de 7 h 30 à 12 h et de 13 h à 20 h

Souboz, le 27 août 2025

Conseil communal

Foire de Chindon

L'administration communale sera fermée **lundi 1^{er} septembre 2025** toute la journée.

Souboz, le 27 août 2025

Conseil communal

ça me dit marche

Pour faire découvrir notre région, la Commune a décidé de participer à l'action « ça me dit marche » organisée par l'Office des sports du canton de Berne.

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 6 septembre 2025 à 9h30 aux Ecorcheresses, au milieu du hameau.

Cette activité est accessible à tous, le parcours dure environ 2 heures.

Souboz, le 27 août 2025

Conseil communal



Reconvilier

Foire de Chindon

Foire de Chindon – Fermeture de routes et restrictions de parcage 2025

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 24 août 2025 à 17h au mardi 2 septembre 2025 à 12h.

Interdiction de parcage du samedi 30 août 2025 à 12h00 au mardi 2 septembre 2025 à 12h00 aux emplacements suivants :

- Rue du Bruye

- Rue du Dr. Tièche
- Route de Chaindon
- Salle communale, hangar des cantonniers
- Parkings réservés pour le personnel de la foire et pour les services d'urgences

Interdiction de parage du dimanche 31 août 2025 à 6h au mardi 2 septembre 2025 à 12h aux emplacements suivants:

- Place de la gare Grand-Rue
- Rue du Collège Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos- la-Velle
- Route de Saules
- Le Benevis
- Les Condémines
- Jolimont
- Chemin du Stade, place goudronnée côté sud du stade de football
- Rue de la Cure
- Rue du Moulin
- Rue de Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle
- Rue de la Colline
- Les Courtes-Rayes
- Rue des Oeuchettes
- Rue du Pommé au Loup

Restriction de circuler du samedi 30 août 2025 à 18h au mardi 2 septembre 2025 à 12h:

- Rue du Bruye, depuis le pont direction village, excepté riverains, secours, forains, bétailières

Fermeture du dimanche 31 août 2025 à 9h au lundi 1^{er} septembre 2025 à 20h des routes suivantes:

- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- La Chaudrette
- Rue de Bel-Air

Fermeture du dimanche 31 août 2025 à 16h au lundi 1^{er} septembre 2025 à 20h de la route suivante:

- Grand-Rue

Restriction au «Pont de Saicourt»:

- Le pont sur la route Reconvilier - Saicourt est limité aux véhicules d'un poids maximal de 3,5 tonnes et d'une largeur maximale de 2,2 mètres.
- La route Saicourt – Reconvilier sera interdite, fermée à la circulation (sauf riverains) du mardi 26 au samedi 30 août 2025.

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière, à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chaindon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 11 août 2025

Commission de la Foire de Chaindon

Assemblée municipale

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 16 juin 2025

Selon l'article 62 du règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement durant 30 jours, dès le 2 juillet 2025.

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 11 août 2025.

Reconvilier, le 25 août 2025

Le Conseil municipal



Roches

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 juin 2025

Conformément à l'art. 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée communale du 19 juin 2025 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 18 août 2025.

Roches, le 20 août 2025

Conseil communal

Élection communale complémentaire

Suite à la démission de M^{me} Delphine Castella de son poste de conseillère communale, les citoyens et citoyennes ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués, le **dimanche 26 octobre 2025**, pour procéder par les urnes à l'élection, selon le système majoritaire,

d'un(e) conseiller(e) communal(e)

pour terminer la période 2024-2027, selon les art. 2 et 37 du règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Roches.

Conformément aux art. 22, 23 et 24 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la Commune mixte de Roches, toute liste doit être signée par au moins 5 électeurs ou électrices. Les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste sur laquelle ils et elles se trouvent. Les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus qu'une liste de candidats et candidates pour la même fonction. Ils et elles ne peuvent pas non plus retirer leur signature après le dépôt de la liste. Les candidats et candidates ne peuvent figurer sur plus d'une liste pour une même autorité. Les listes des candidats et candidates doivent contenir le nom, le prénom, l'année de naissance, l'adresse ainsi que l'accord signé des candidats et candidates. Chaque liste de candidats et candidates doit porter une dénomination appropriée qui la distingue des autres. Une liste de candidats et candidates ne doit pas contenir plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. Les listes de candidats doivent être déposées au secrétariat communal de la Commune mixte de Roches jusqu'au **vendredi 19 septembre 2025, 17h**, conformément à l'art. 22 du règlement concernant les élections aux urnes de la commune. **Des listes types sont à disposition au secrétariat communal.**

Si le nombre de candidat valablement présenté se trouve être égal au nombre de siège à pourvoir, le Conseil communal proclame élu(e) tacitement le/la candidat(e).

Roches, le 22 août 2025

Conseil communal



Saicourt

Informations communales Recyclage du PET

Seules les bouteilles à boissons et de lait en PET sont admises dans les containers de recyclage. Régulièrement, nous retrouvons dans les containers des objets qui n'y ont pas leur place: bouteilles d'huile et de vinaigre, bouteilles de shampooing et produit de douche, gobelets de yaourt, barquettes de viande, téléphones, etc...).

La commune ne participe pas à la collecte des plastiques; ces déchets doivent par conséquent être éliminés dans les sacs Celtor ou rapportés dans les grandes surfaces.

Foire de Chaindon – Fermeture de route

Le pont sur la route Saicourt- Reconvilier est limité aux véhicules d'un poids maximal de 3.5 tonnes et d'une largeur maximale de 2,2 mètres. La route Saicourt-Reconvilier sera interdite, fermée à la circulation (sauf riverains) du mardi 26 au samedi 30 août 2025. Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

Fermeture du bureau municipal

En raison de la Foire de Chaindon, le bureau municipal sera fermé le lundi 1^{er} septembre 2025.

Le Fuet, le 27 août 2025

Conseil municipal



Saules

Bureau de vote du 28 septembre 2025

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote du 28 septembre 2025:

Président:	Furer Willy
Membres:	Grossenbacher Christophe Grossenbacher Jana
Suppléante:	Schmutz Emilie
Saules, le 18 août 2025	
Conseil communal	



Sorvilier

Bureau de vote du 28 septembre 2025

Le bureau de vote pour le scrutin du 28 septembre 2025 est nommé comme suit:

Président:	M. Jean-Claude Meyer
Secrétaire:	M ^{me} Robyn Maniaci
Membres:	M ^{me} Frédérique Ducommun M. Michaël Kämpf
Suppléants:	M. Manfred Burkhalter M ^{me} Caroline Chopard

Sorvilier, le 27 août 2025

Le Conseil municipal



Tavannes

Inauguration de la nouvelle place des Sports et Loisirs de la commune de Tavannes

La Commune de Tavannes a le plaisir d'inviter la population à l'inauguration officielle de sa toute

nouvelle Place des Sports et Loisirs le samedi 6 septembre 2025 de 10h à 17h, un espace moderne et convivial dédié à la pratique de multiples sports.

Au programme de cette journée :

- Discours officiels à 11h, suivi d'un apéritif
- Buvette & restauration sur place
- Animations sportives et musicales
- Participation des sociétés tavannoises et de l'AJR (Action jeunesse régionale)

Venez découvrir ce nouvel espace et profiter de cette journée placée sous le signe du sport, de la convivialité et de la fête !

Tavannes, le 18 août 2025

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérant/maître d'ouvrage/auteur du projet: Laurent Lehmann, Sous les Colons 33, 2735 Malleray

Adresse du projet: BF 1709, Sous les Colons 33, 2735 Malleray

Description du projet: Changement de la protection solaire existante par une nouvelle, amovible, de même dimension (5x3 mètres) mais comportant 3 piliers

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 20 août au 19 septembre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpiloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 15 août 2025

Commune mixte de Valbirse

Ordonnance d'organisation - modification

En date du 14 août 2025, le Conseil communal a modifié l'Ordonnance d'organisation (visa des factures).

La modification porte sur l'article 39 chiffre 3. Désormais, les factures entre CHF 5'000 et CHF 10'000 seront également visés par le membre du conseil communal concerné, ceci en raison d'un nouveau programme informatique. La modification entre en vigueur le 1er septembre 2025, sous réserve d'un éventuel recours formé à son

encontre. L'ordonnance se trouve sur le site internet de la commune, www.valbirse.ch (sous Actualités - Dépôts publics).

Un recours peut être formé contre la décision du Conseil communal, dans un délai de 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Bévillard, le 19 août 2025

Conseil communal de Valbirse

Divers

Syndicat Forestier du Raimeux et environs

Invitation à l'Assemblée générale du jeudi 25 septembre 2025 à 19h30 au bâtiment communal de Roches

Ordre du jour:

- Salutations et liste des présences
- Élection du Président du Syndicat Forestier
- Élection des membres du comité du Syndicat Forestier
- Business plan
- Décompte final de Ecoeng
- Communications
- Divers

Roches, le 22 août 2025

Le Président d'organisation, Roger Gerber

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	18	16	30.04.2025	mercredi	36	31	03.09.2025	mercredi
1		01.01.2025	SUPPRIME	19	17	07.05.2025	mercredi	37	32	10.09.2025	mercredi
2		08.01.2025	SUPPRIME	20	18	14.05.2025	mercredi	38	33	17.09.2025	mercredi
3	1	15.01.2025	mercredi	21	19	21.05.2025	mercredi	39	34	24.09.2025	mercredi
4	2	22.01.2025	mercredi	22	20	28.05.2025	mercredi	40	35	01.10.2025	mercredi
5	3	29.01.2025	mercredi	23	21	04.06.2025	mercredi	41	36	08.10.2025	mercredi
6	4	05.02.2025	mercredi	24	22	12.06.2025	JEUDI	42	37	15.10.2025	mercredi
7	5	12.02.2025	mercredi	25	23	18.06.2025	mercredi	43	38	22.10.2025	mercredi
8	6	19.02.2025	mercredi	26	24	25.06.2025	mercredi	44	39	29.10.2025	mercredi
9	7	26.02.2025	mercredi	27	25	02.07.2025	mercredi	45	40	05.11.2025	mercredi
10	8	05.03.2025	mercredi	28	26	09.07.2025	mercredi	46	41	12.11.2025	mercredi
11	9	12.03.2025	mercredi	29		16.07.2025	SUPPRIME	47	42	19.11.2025	mercredi
12	10	19.03.2025	mercredi	30		23.07.2025	SUPPRIME	48	43	26.11.2025	mercredi
13	11	26.03.2025	mercredi	31		30.07.2025	SUPPRIME	49	44	03.12.2025	mercredi
14	12	02.04.2025	mercredi	32	27	07.08.2025	JEUDI	50	45	10.12.2025	mercredi
15	13	09.04.2025	mercredi	33	28	13.08.2025	mercredi	51	46	17.12.2025	mercredi
16	14	16.04.2025	mercredi	34	29	20.08.2025	mercredi	52	47	24.12.2025	mercredi
17	15	24.04.2025	JEUDI	35	30	27.08.2025	mercredi			31.12.2025	SUPPRIME

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h



informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55 / 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Soubos

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch